# QUOI DE NEUF ???

Mairie de Lanvallay le 26 juin 2023

**Notre réponse à l'hypothèse de l'implantation d'éoliennes sur la commune des Champs-Géraux**

Ces derniers mois, l'entreprise Windvision devenue Renner Energie France a fait part d'un projet d'implantation d'éoliennes aux Champs-Géraux, qui concerne fortement Lanvallay au vu de la proximité. Lors du conseil municipal du 19 juillet, la majorité municipale proposera de voter en défaveur du projet proposé par cette entreprise, sur la base du texte résumé à votre attention dans ce « Quoi de neuf » : vous y trouverez une présentation du contexte local en matière d'énergie et des questions posées par ce projet, puis le positionnement que nous portons pour la commune au sujet de l'énergie.

## Le contexte sur le territoire de Dinan Agglomération et à Lanvallay

Comme les 64 autres communes de l'agglomération, Lanvallay s'inscrit dans l'ambition du « Plan Climat Air Energie Territorial » **(PCAET)**, présenté le 18 novembre dernier en conseil municipal par Philippe Landuré, Vice-Président de Dinan Agglomération en charge de ce dossier. Dans le contexte du réchauffement climatique que nous connaissons tous, ce document pose des objectifs concrets de transition pour notre agglomération :

**> à horizon 2050, une multiplication par 2,5 de la production des énergies renouvelables et une division par 6 des émissions de gaz à de serre.**

**Objectifs de la contribution à la neutralité carbone à horizon 2050 du PCAET de Dinan Agglomération d'après la Stratégie Nationale Bas-Carbone (source Dinan Agglomération - 2021) :**

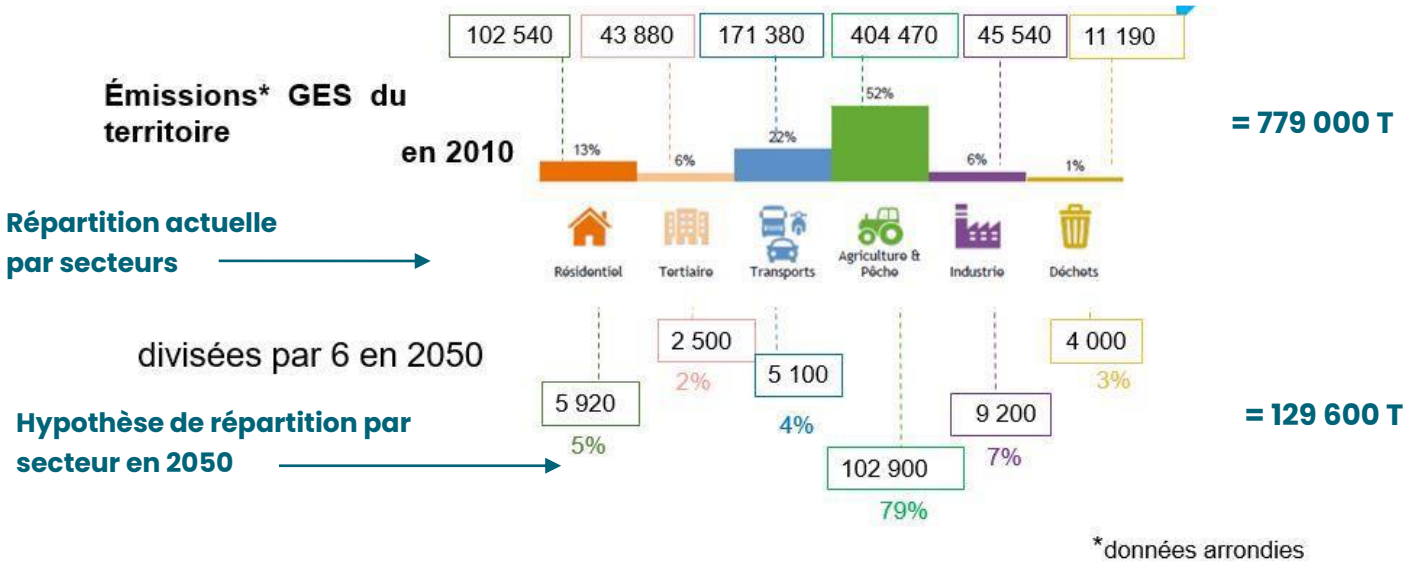

**Objectifs de la maîtrise de la consommation énergétique et production d'énergie à horizon 2050 du PCAET de Dinan Agglomération d'après la SNBC (Source Dinan Agglomération - 2021) :**

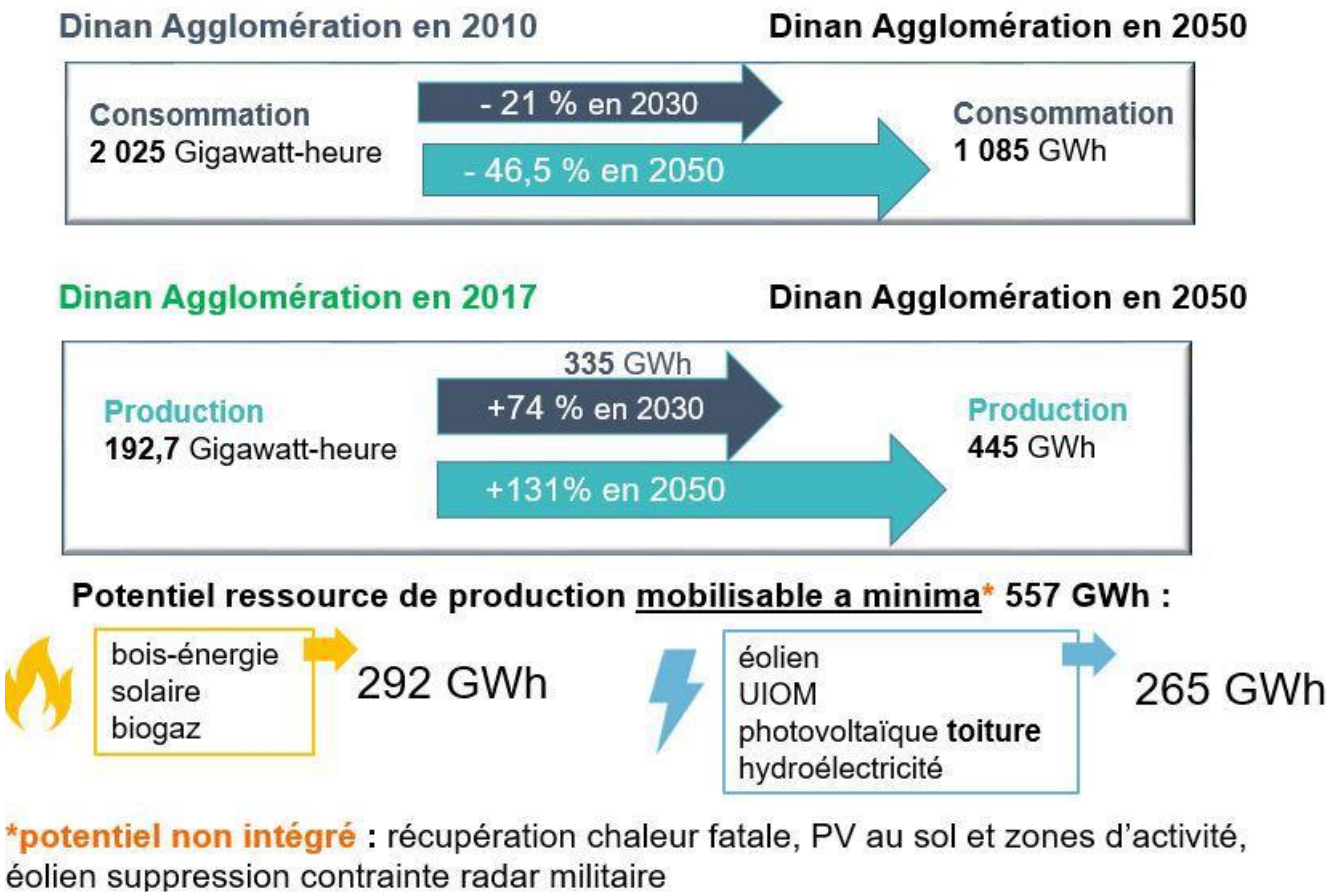


**La production d'énergie renouvelable dans l'agglomération – la loi du 10 mars 2023**

Depuis plusieurs années, les initiatives de production d'énergies renouvelables se multiplient sur le territoire : elles n'ont donc pas attendu la loi 10 mars 2023 relative à « *l'accélération de la production d'énergies renouvelables* ». Dans cette loi récente l'Etat demande soudainement aux communes d'identifier sous six mois des secteurs propices à une telle « accélération ». Dinan Agglomération a aussitôt fait valoir auprès de l'Etat une méthode plus collective, en proposant aux communes d'appréhender *conjointement* cet enjeu. Notre but est aussi de vous y impliquer.

**Comment Lanvallay s'inscrit de longue date dans une politique de sobriété énergétique et de production d'énergies renouvelables ?**

Comme d'autres communes, nous travaillons sur des choix énergétiques en correspondance avec nos besoins et notre territoire, et dont les citoyens puissent être partie prenante.

**Du côté de la sobriété :** l'énergie la moins chère étant celle qu'on ne consomme pas, la commune a dès 2017 réalisé l'école passive des Colibris, et continue d'améliorer la performance thermique sur d'autres bâtiments (salle des fêtes, nouveau centre technique municipal). Nous avons aussi développé les réseaux cyclables pour faciliter les mobilités douces sur la commune et vers Dinan. La parcelle agricole permettra de réduire les émissions et la consommation d'énergie en rapprochant la production de légumes de leurs lieux de consommation (restaurants scolaire et de l'EHPAD). Nous réduisons aussi les horaires d'éclairage public, au bénéfice également de la biodiversité.

**Du côté de la production d'énergie :** la commune a travaillé dès 2018-2019 sur un scénario de chaufferie bois qui s'appuierait essentiellement sur l'entretien du bocage local. Non réalisable à l'époque, ce scénario est relancé aujourd'hui, avec plusieurs partenaires.

**La production d'Energie photovoltaïque -** *Réunion publique du 3 mai 2023*

Nous développons aussi la production d'énergie photovoltaïque en partenariat avec les Centrales villageoises, avec un triple intérêt : produire sur des toits de bâtiments communaux, mobiliser votre investissement citoyen, et générer des boucles de consommation locale de l'énergie produite.

## Focus sur l'hypothèse d'Éolien aux Champs-Géraux

### › Mars – mai 2023 : émergence du projet

C'est dans ce contexte que le développeur Renner Energie (ex Windvision) prospecte trois secteurs de développement possible d'éolien sur l'agglomération : un à Saint-Potan, un deuxième aux Champs-Géraux juste au sud de Saint-Solen, un troisième sur les Champs-Géraux et Plesder. La société Renner Energie France a été reçue fin 2022 par la commune, au même titre que d'autres porteurs de projet d'énergie renouvelable, puis a contacté des propriétaires fonciers. Les communes des Champs-Géraux, de Lanvallay et Dinan Agglomération ont travaillé ensemble sur le sujet, et partagé un temps de formation sur l'éolien le 3 mai. Renner Energie a exposé son scénario devant le conseil municipal des Champs-Géraux le 5 mai, puis devant celui de Lanvallay, avec des élus des Champs-Géraux et le Vice-Président de Dinan Agglomération, le 30 mai.

### › Mai – juin 2023 : analyse des problèmes majeurs posés par ce projet

Les deux communes et Dinan Agglomération s'accordent sur trois problèmes soulevés par ce projet :

- La méthode : le développeur a entamé une négociation avec les propriétaires sans rencontre préalable avec les élus des Champs-Géraux, commune concernée par cette éventuelle implantation.
- Le modèle économique, basé sur des fonds de pension
- La hauteur des éoliennes envisagées, 200 m en sommet de pâle, ce qui correspond à de l'éolien en mer situé à 16 km des côtes, alors que nous parlons ici d'éoliennes situées à 500 m d'habitations. Quel que soit le ressenti de chacun sur l'esthétique des éoliennes et leur intégration paysagère, une telle hauteur est inquiétante et ne nous semble pas cohérente : l'éolien terrestre classique a débuté avec des hauteurs de 125 mètres, puis 140 mètres sur des sites proches tels qu'Yvignac-la-Tour et Plestan. 200 mètres, c'est donc 75 mètres de plus que l'éolien terrestre conventionnel.

## La position de la commune de Lanvallay ? Notre proposition pour le conseil municipal du 19 juillet

**La commune :**

› Rappelle que la sobriété reste la première réponse à la problématique énergétique ;

› Rappelle que la rénovation énergétique du parc de logements et la création de nouveaux logements performants par les bailleurs doit être une grande cause nationale portée par l'Etat ;

› Reconnait les enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la transition énergétique. Elle reconnaît la pertinence de développer fortement les énergies renouvelables en Bretagne, pour répondre à l'urgence climatique, afin d'accroître l'autonomie énergétique de la Région. Notre commune est aussi consciente des tensions géopolitiques générées par les énergies fossiles depuis des décennies ;

› S'engage de manière déterminée dans les énergies renouvelables, en lien avec Dinan Agglomération et souhaite une montée en compétence collective (Dinan Agglomération, Communes, Citoyens) sur les enjeux et les aspects techniques associés.

› Rappelle qu'à l'instar de l'eau, les ressources naturelles sont un patrimoine commun de la Nation *(article 101.1 du Code de l'Environnement),* et considère que leur exploitation doit bénéficier au plus grand nombre, localement.

› Considère que la proposition de Renner Energie, n'est pas suffisamment en phase avec ce grand principe.

**En conclusion la commune est convaincue :**

› Qu'il y a urgence à réduire nos consommations tout en développant la production d'énergies renouvelables localement ;

› Que Dinan Agglomération est la bonne échelle de territoire pour relever ce défi avec les communes et avec les citoyens ;

› Que pour prendre de bonnes décisions, il est nécessaire de s'informer et de se former collectivement sur les différents types d'énergies renouvelables à notre disposition ;

› Que pour assurer notre sécurité énergétique localement la solution combine sobriété et mix-énergétique renouvelable.

### Une réunion publique pour vous informer

Au-delà du conseil municipal du 19 juillet, nous co-organiserons avec Les Champs-Géraux et Dinan Agglomération une réunion publique à la rentrée. Vous souhaitez nous soumettre des questions qu'il vous semble important d'y aborder ? N'hésitez pas à le faire via le coupon ci-dessous, ou par le biais du formulaire en ligne sur **www.lanvallay.fr/actualites/question-reunion-publique-energie/**

Vos questions : .....

.....

.....

.....

.....

Si vous le souhaitez, laissez-nous vos coordonnées pour être convié à la future réunion publique.

Nom : ..... Prénom : .....

Contact (téléphone ou mail).....